

Une missionnaire suisse à l'honneur

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **38 (1950)**

Heft 775

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267117>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Soutenez votre „Journal“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

POUR CONSTRUIRE VILLA
A FORFAIT COMPLET - DEMANDEZ
CHAFFARD & HUTTERLI
Fondée en 1911
H. HUTTERLI, succ.
69, RUE DE LAUSANNE - TÉL. 2.67.32
PLANS - RÉFÉRENCES - DEVIS

Waterman
à cartouche
d'encre



PAPETERIE BRIQUET Rue du Marché 38
GENÈVE Téléphone 5.93.95

MERCERIE - BONNETERIE
M. MAGNIN
27, Bourg-de-Four - GENÈVE Tél. 4.07.34

rire et récompenser qu'en lui conférant le titre de Dr honoris causa, en reconnaissance de nombreuses œuvres sociales dont elle fut l'âme agissante. M. S.

Union des sociétés féminines lausannoises

Sur l'initiative de l'Union des femmes de Lausanne s'est constituée l'Union des sociétés féminines lausannoises, au cours d'une séance présidée par Mme A. Jeannot et à laquelle ont assisté des représentantes de onze sociétés: Union des femmes, Suffrage féminin, Oeuvre catholique pour la protection des jeunes filles, Femmes universitaires, Femmes israélites, Lessive de guerre, Soroptimistes, Caisse de secours de l'enseignement libre, Chaîne des Mères, Union chrétienne de jeunes filles, Ligue des femmes catholiques.

L'Union a été fondée en 1934 avec quinze associations et elle a fait du bon travail, ainsi que l'a rappelé Mlle L. Comte, avocate, tout en coordonnant les efforts des divers groupements, en permettant d'étudier en commun certaines questions, l'Union a donné naissance à l'Ent'aide patriotique vaudoise, qui a préparé, pendant la guerre, l'évacuation de la population civile; elle a donné naissance au service civil féminin pour s'occuper de la population en cas de bombardements; elle a milité en faveur du droit au travail des femmes, créé la commission du service de maison qui a élaboré un contrat-type, la commission des cours pour chômeuses, des cours post-scolaires, l'aide aux intellectuelles, le vestiaire pour les réfugiés, l'aide à la campagne. Ce sont des services que l'on a déjà oubliés, mais qui ont été utiles, et qui pourront l'être encore. S. F.

Assemblée générale du Centre de liaison des Sociétés féminines genevoises

Les trente-cinq sociétés qui se rattachent au Centre de liaison de Genève, ont tenu leur assemblée annuelle le 20 mars dans les locaux du Lyceum, rue de l'Évêché. La présidente, Mme Ch. Gautier, présenta le rapport de l'activité du comité; les comptes présentés par Mme Robert furent approuvés; puis, Mlle Jentzer proposa aux diverses sociétés de mettre à l'étude, au cours de cette année, la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, étude recommandée par le Conseil international des femmes. Une fois cette étude terminée, on pourrait, à la prochaine assemblée, proposer que nos statuts s'inspirent des principes de cette déclaration. M. le juge Veillard, président de l'Union internationale des organismes familiaux fit ensuite une conférence intitulée «Vers une déclaration des droits de la famille». Elle fut si riche de pensée et d'information que nous préférons y revenir à loisir afin que nos lectrices puissent en profiter à leur tour.

RECTIFICATION

Dans notre numéro du 4 mars, s'est glissée une erreur de titre dans l'article en hommage aux pacifiques. Le titre du livre de M. Pierre Cérésolo est VIVRE SA VÉRITÉ et non pas «Vivre sa vie» comme nous l'avons imprimé à tort.

Union des Femmes (Genève) Cinquante ans de journalisme Assemblée générale de la Section de lecture

La Section de lecture, qui comprend 105 membres, est celle qui attire et retient toutes les amies des livres. Sa présidente, Mlle Tremblay, dans un rapport clair et concis rend compte du mouvement de la bibliothèque et des préférences des lectrices. On ne s'étonnera pas d'apprendre leur avidité pour les nouveautés.

Parmi les prix littéraires, le comité n'a retenu, durant ce dernier exercice, qu'un seul livre, celui-ci écrit par une femme: «La dame de cœur» (Le Hardouin), mais il a fait l'acquisition d'un ouvrage magistral: «Théodore de Bèze» par Th. Geisendorff.

Mlle J. Borel, trésorière, annonce le chiffre de 655 fr., bénéfice net de la vente qui vient d'avoir lieu, comme tous les deux ans, pour le fonds destiné à l'achat des livres, après quoi, selon la coutume, elle donne la liste complète des acquisitions et des dons grâce auxquels, en plus des cotisations, cette année les rayons ont continué à se garnir.

Et maintenant c'est la causerie promise par Mlle Renée Gos sur ses «Cinquante ans de journalisme».

Avec le charme, la simplicité, la pénétrante compréhension qui caractérisent ses articles et qui lui ont attiré tant d'amitiés de lectrices inconnues, elle raconte d'abord son entrée à «La Tribune de Genève» comme toute jeune fille de dix-huit ans. C'est «Chiffon» qui signe la rubrique de la Mode... Par la suite Chiffon devient Renée Gos et choisit les sujets qui lui conviennent. Elle fait des connaissances précieuses. Si elle a rarement collaboré au «Mouvement féministe», elle a trouvé auprès de Mlle Gourd un encouragement inappréciable.

Un stage à «La Vie heureuse» (Paris) lui avait donné de l'expérience pour «L'Ecolier romand».

Après sept années d'absence, elle revenait à Genève et tenait le ménage d'un oncle. Heures sombres d'où il lui semblait ne plus pouvoir s'échapper.

Mais une heureuse inspiration lui fait faire appel au Service social pour un secrétaire bénévole. Et qui trouve-t-elle? Mlle Blanche Richard, devenue non seulement l'aide précieuse lui permettant de continuer son travail journalistique, mais encore une amie pour la vie.

Par «L'Ecolier romand» on ne s'étonne pas qu'une Renée Gos ait eu des échanges exquis avec ses jeunes lecteurs. Cependant la tournure que prend ce journal ne lui plaît pas et elle se retire.

Collaboration ensuite à «La Patrie suisse» dont le directeur n'a pu manquer d'apprécier la valeur de sa collaboratrice. Il lui confie la création d'un autre journal: «La Femme d'aujourd'hui». Travail intensif et enthousiasmant, avec ce résultat que le lendemain de la parution du premier numéro, l'édition était épuisée.

Peut-on gagner sa vie en étant journaliste? Question souvent posée à Renée Gos. Oui, dit-elle, mais à condition d'avoir un appoint fixe dans un journal à côté de collaborations occasionnelles.

Craignant de n'être plus à la page, Mlle Gos s'est retirée de la «Tribune» pour laisser cette tâche à des plus jeunes, mais par bonheur, si elle s'est retirée de la campagne parmi ses amis les arbres, elle n'a pas renoncé entièrement à écrire. M.-L. P.

Les déclarations des Droits de l'Homme

Lausanne

L'Association vaudoise des Femmes universitaires, l'Union des femmes de Lausanne et le Suffrage féminin avaient demandé à M. A. de Maday, président de la Société de sociologie de Genève, ancien doyen de la faculté de Droit, de leur parler de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par l'ONU. Un nombreux public a assisté à cette séance. Mme B. Lang-Porchet a présenté le conférencier, qui a suivi à Genève les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympe de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La soirée se termina par un échange de vues, présidé par Mlle A. Quinche, avocate. S. B.

Genève

Le 1er février, la section genevoise des Femmes universitaires eut le privilège d'entendre un exposé extrêmement documenté de Mme T. Hauchmann sur la Déclaration des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies. En juriste de classe internationale, Mme Hauchmann établit des comparaisons avec la déclaration américaine de 1776 et la déclaration française de 1789 et elle montra que ces documents antérieurs sont juridiquement plus précis et tout aussi complets que celui des Nations Unies, plus prolix et souvent moins clair.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédécesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique ces vœux que l'on formule depuis deux siècles.

Dans la discussion qui suivit, le pessimisme de Mme Hauchmann fut énergiquement battu en brèche, notamment par M. le professeur de Maday qui, tout en admirant le travail si sérieux de la conférencière, lui reprocha de ne pas avoir noté que la Déclaration des Nations Unies est la première et la seule qui proclame l'égalité absolue des sexes, ceci devrait pourtant être apprécié dans un groupe féminin. Quant à la précision juridique des termes, elle sera surtout indispensable dans la convention qu'on va élaborer sur ce thème, et que les Etats ratifieront individuellement. A. W. G.

A Leysin, Mmes J. Leuzinger, R. Brand et F. Tissot ont été appelées à siéger dans la commission scolaire.

* * *

Mlle Violette Albrecht, de Bâle, directrice de la Maternité du Don Suisse à St-Malo, vient de se voir décerner par le gouvernement français, la croix de «Chevalier de l'Ordre de la santé publique», distinction qu'elle a bien méritée pour les innombrables services rendus.

* * *

Lors des examens d'huissiers auprès du tribunal de Colmar, Haut-Rhin, six candidats s'étaient présentés, une femme et cinq hommes qui tous ont été reçus avec succès. C'est le premier huissier féminin de la France de l'Est et la cinquième candidate ayant obtenu cette charge en France.

La faculté de médecine de l'université de Bâle, vient de renouveler à Mme Dr Adèle Thommen-Weissenberger, le diplôme de médecin qu'elle lui avait conféré il y a cinquante ans.

* * *

En complément d'information d'un article sur le ministère des femmes pasteurs, paru dans le numéro 770 du *Mouvement féministe*, nous apprenons que dans l'église luthérienne d'Alsace, il y a plusieurs femmes pasteurs exerçant leur ministère. Il y a également à Strasbourg, Mlle Christiane Strohl, la fille de l'ex-doyen de la faculté protestante de l'université qui, après de brillants examens, est vicaire à l'église St-Guillaume, prêché assez souvent et est très estimée dans toute la paroisse. M. S.

CANTON DE VAUD

Une profession pour nos filles
LA POUPONNIÈRE - LAUSANNE
Avenue de Beaumont 48
Ecole reconnue par l'Alliance suisse des infirmières d'hygiène maternelle et infantile
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

Art Rustique Suisse

LAUSANNE
HELENE CUENOD, anciennement Pl. St-François 12bis
s'est installée Avenue du Théâtre 1
Les Dentelles et objets de Grigère
Les Toiles tissées à la main
Les Poteries et bibelots faits en Suisse
Les Blouses et tabliers bernois
Les Bois sculptés et les pailles tessinoises.

RESTAURANTS - TEA-ROOM
LE CARILLON
Place Chauderon - LAUSANNE
Ses repas pour toutes les bourses

Le rôle de la femme

L'Assemblée du Conseil oecuménique des Eglises à Amsterdam en 1948, a recommandé de poursuivre l'enquête sur le rôle de la femme dans l'Eglise. A cet effet, une commission s'est réunie près de Genève en mars; elle a été présidée par Mlle Sarah Chakko, de l'Inde. Mme Kathleen Bliss, d'Angleterre, était chargée du rapport.

Les séances se sont tenues à l'Institut oecuménique de Bossey, du 6 au 10 mars 1950, et ont réuni des délégués des pays suivants: Afrique occidentale, Allemagne, Angleterre, Australie, Canada, Chine, Ecosse, Etats-Unis, France, Grèce, Hollande, Inde, Japon, Norvège et Suède.

Service social de justice

Le Service social de justice de Lausanne, assumé par Mme Madeleine Pidoux, a aidé, durant l'année 1949, de nombreuses femmes divorcées ou menacées de divorce, des mères non mariées en récupérant pour elles les pensions alimentaires dues; il a développé son service d'adoption. Le total des pensions alimentaires encaissées par son intermédiaire a atteint 22 000 fr. Le Service a consenti de petites avances de fonds à des mères gênées pour payer la pension de leur enfant, pour acheter des vêtements, et ces sommes lui ont toujours été remboursées, petit à petit, avec une grande conscience.

Le service de prévention du divorce a connu des ombres et des lumières. Le service d'adoption a eu la satisfaction de voir 17 enfants placés sagement en vue d'une adoption, soit neuf enfants d'entente avec M. Savary, tuteur général du canton de Vaud, trois enfants d'entente avec l'Office des mineurs neuchâtelois; cinq enfants avaient des tuteurs particuliers ou étaient sous la puissance paternelle de leur mère; un dix-huitième cas concerne un enfant d'un premier mariage que son beau-père a voulu adopter. S. B.

Une missionnaire suisse à l'honneur

Le roi d'Angleterre a accordé la distinction de MBE (member of the British Empire) à la doctoresse suisse Bertha Hardegger, pour son activité de médecin missionnaire dans le Basoutoland. Le diplôme lui a été remis par un envoyé spécial.

Mlle Hardegger a fait ses études à Zurich, elle a repris la clientèle de son père à Büttschwil (Toggenbourg). Depuis 14 ans, elle s'est consacrée à la mission.

Emissions radiophoniques

Samedi 1er avril à 14 h.:
Le micro-magazine de la femme.
Lundi 3 avril à 18 h. 30:
Nos enfants et nous.
Mercredi 5 avril à 13 h. 45:
La femme chez elle.
Lundi 10 avril à 18 h. 30:
Emission spéciale du lundi de Pâques:
La femme et la poésie
par Suz. Mairet.
Mercredi 12 avril à 13 h. 45:
La femme chez elle.
Samedi 17 avril à 14 h.:
Le micro-magazine de la femme.

Imp. NATIONALE r. Alfred-Vincent 10, GENÈVE

LOUIS KUHNE & C^{ie}

PORCELAINES & CRISTAUX

17, RUE DU MARCHÉ
(MOLARD)
GENÈVE